

Changer d'orientation

Après une seconde générale et technologique

- [Vers une première professionnelle Bac Pro](#)
- [Vers une seconde professionnelle Bac Pro ou une première année de C.A.P](#)

Après une seconde professionnelle BAC PRO ou une première année de C.A.P

- [Vers une autre seconde professionnelle BAC PRO ou une autre première année de C.A.P](#)
- [Vers une seconde générale et technologique de l'enseignement public](#)

Attention, votre candidature sera prise en compte uniquement si votre chef d'établissement actuel l'autorise et si vos résultats de 3ème permettent de l'envisager.

Après un premier semestre d'études supérieures - année scolaire 2020/2021

A l'issue d'un premier semestre de première année d'études supérieures, les étudiants ont la possibilité de se réorienter en intégrant une autre formation.

Vous trouverez ci-dessous la note académique sur la réorientation après un premier semestre d'études supérieures :

- [Note relative à la réorientation après une premier semestre d'études supérieures - Novembre 2020](#)

Pour consulter les formations des établissements ayant déclaré des places vacantes, cliquez sur le lien ci-dessous :



[Accéder au moteur de recherche de formation](#)

Si vous trouvez une formation qui vous intéresse, vous contactez directement l'établissement pour connaître les modalités de recrutement (entretien et/ou bulletins scolaires et/ou relevé de notes du bac et/ou lettre de motivation). C'est l'établissement qui vous indiquera les éléments souhaités pour étudier votre candidature.

M.A.J. le 25/11/2020

Dans cette rubrique

- [Dans la voie professionnelle](#)
- [Dans la voie générale et technologique](#)
- [Dans l'enseignement supérieur-Parcoursup](#)
- [Changer d'orientation](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37